

Coûts de l'assurance collective

Bonnes pratiques lors de l'achat de vos médicaments

Approvisionnement pour une période
de 90 jours



Vous prenez un médicament sur une base régulière ? Votre condition est stable ? La prescription du médecin le permet ?

En renouvelant votre ordonnance pour une période de 90 jours, vous vous assurez un approvisionnement continu, **vous économisez sur les honoraires du pharmacien** et vous n'avez à passer en pharmacie qu'une fois tous les trois mois.

Lors de votre prochaine visite en pharmacie, pensez-y!

Vous avez le pouvoir de faire la différence !

beneva